

M. et Mme HESLOUIN

7. impasse du château d'eau

Kermané

56400 BRECH

Brech, le 29 janvier 2020.

Objet : Zonage d'assainissement collectif sur la commune de Brech

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous sommes rencontrés le samedi 25 janvier à la Mairie de Brech pour discuter et vous permettre de recueillir les avis des différents propriétaires impactés par la réalisation potentielle du réseau collectif dans notre impasse.

Notre habitation est située 7 impasse du château d'eau a Kermané. C'est une impasse privée.

Voici notre situation et notre position comme présentée lors de notre rencontre.

La construction de notre maison a débuté en Juillet 2017, et a ce moment la il nous avait été demandé avec notre permis de construire, l' installation d'un assainissement individuel conforme.

Nous avons remarqué (courant 2018) un traçage au sol (sur notre impasse) qui avait été fait pour apparemment réaliser des travaux pour l'assainissement collectif.

Ayant prévu a l'origine un assainissement individuel, nous nous sommes donc renseignés par 2 fois (Fevrier et Mai 2018) a la mairie de Brech qui par 2 fois nous a demandé de voir avec la SAUR pour savoir si réellement notre impasse serait concernée par les travaux. Le personnel de la SAUR nous a confirmé également par 2 fois (plan a l'appui) qu'effectivement notre impasse serait concernée par les travaux. (Travaux plannifié sur la periode 2018 - 2019)

Il nous a été conseillé de plutôt prévoir une fosse temporaire ainsi qu'une attente pour le réseau collectif car les travaux commenceraient dès l'automne 2018.

J'ai donc demandé à mon chef de travaux de ne réaliser finalement qu'un assainissement temporaire le temps de la fin des travaux ainsi qu'une attente pour réseau collectif.

Début Juillet 2018, notre maison est terminée et l'assainissement temporaire + attente pour réseau collectif sont donc réalisés.

Le lendemain exactement je suis convié à une réunion sur l'eau à la mairie de Brech avec les différents acteurs de l'eau (SAUR, AQTA, Maire etc..) pour la présentation du projet de l'assainissement collectif.

Et, grosse surprise, on nous signale que notre impasse ne fera finalement pas partie de ces travaux et la responsable du service d'assainissement collectif d'AQTA présente à cette réunion nous indique que, notre impasse étant privée, elle n'est pas concernée par le passage à l'assainissement collectif et que ses habitations resteraient en assainissement individuel.

J'ai du enurgence recontacter mon chef de chantier afin que je fasse réaliser l'assainissement individuel (fosse septique et épandage), ce que j'ai évidemment fait et qui a engendré un cout supplémentaire et une réception de la maison avec 6 mois en retard (fin Déc 2018).

en Aout 2019 je recois un courrier de l'AQTA me « menacant » de me surfacturer l'eau si je ne me raccorde pas au réseau collectif dans les 2 ans !!!!!

Inutile de vous décrire notre surprise..

Notre assainissement individuel étant neuf (1 an) et conforme, nous souhaitons donc rester en assainissement individuel.

Les travaux pour l'assainissement collectif ont été terminé dans Kermané mi-2019.

Si toutefois, nous sommes contraints de nous raccorder au réseau collectif (pour l'instant située en entrée de l'impasse route de Saint Dégan) alors nous demandons à ce que le réseau soit amené en limite de notre terrain sans que nous supportions les frais des travaux dans notre impasse et ainsi nous prévoirons notre raccordement.

Nous vous remercions encore pour l'attention que vous nous avez manifesté lors de notre entretien et nous nous tenons a votre disposition si vous avez besoin de plus de renseignements.

Cordialement,

Mr et Mme Heslouin

Monsieur HESLOUIN Stéphane
16, rue de la Porette
28130 PIERRES

Auray, le 31 décembre 2018

Dossier suivi par : GLEMAREC Gaëlle – spanc@auray-quiberon.fr – 02 97 52 45 26

Réf. : ABG/GG/2018-10425

Objet : Avis d'exécution

P.J. : Règlement de service

N° de dossier : 17-15360 (à rappeler dans toutes correspondances)

Permis de construire

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avis émis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle de la bonne exécution de l'installation d'assainissement non collectif de votre projet d'habitation.

Ce contrôle consiste en une ou plusieurs visites sur le terrain afin de vérifier la conformité des travaux réalisés par l'entreprise de terrassement.

Vous trouverez également le règlement de service dont la dernière feuille est à renvoyer signée et datée au service du SPANC.

Pour financer ses services d'assainissement non collectif, la collectivité a fixé comme suit les tarifs de ses prestations :

→ Contrôle d'exécution (validation des travaux) : 95 euros HT soit 104,5 €TTC (année 2018)

Un titre exécutoire de paiement (facture) vous sera expédié ultérieurement par la trésorerie d'Auray.

NE PAS PAYER AVANT DE RECEVOIR LA FACTURE DU TRESOR PUBLIC.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

La responsable adjointe du service
Eau et Assainissement,



Aurélie BURGUIN-GUILLAS

Copie à : Mairie de BRECH

1000

Relu par : MR

Visé par : SA

CONTRÔLE D'EXECUTION

N° de dossier : 17-15360

Date de la visite avant remblayage : 10/12/2018

1 IDENTIFICATION

Propriétaire : HESLOUIN Stéphane
Propriété : Commune : BREC'H
Adresse du bâtiment : KERMANÉ
Parcelle : ZN 0387

Permis de construire

2 DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Description : Type de bâtiment : Résidence principale
Nature du projet : construction neuve
Terrain : Surface de la parcelle : 702,0 m²
Capacités : Nombre de pièces principales : 5
Nombre de chambres : 4
Nombre d'équivalents-habitants : 5
Alimentation en eau : Type alimentation : Publique

3 PROJET VALIDÉ

Le projet a été défini à partir d'une étude de sol et de filière d'assainissement à mettre en place : Oui
Concepteur : LE DANTEC ENVIRONNEMENT

4 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REALISÉ

Installateur : ENTREPRISE JAFFRE

Collecte :

Eaux pluviales : Rejet des eaux pluviales séparées des eaux usées : Oui
Réseau : Diamètre des canalisations \geq 100mm : Oui
Accès sur la canalisation eaux brutes : Té de visite
Traitement primaire situé à moins de 10 m de l'habitation : Oui
Pente réseau de collecte \geq 2 % : Oui

Traitement primaire :

Bac dégraisseur : Présence d'un bac à graisse : Non
Fosse toutes eaux : Volume de la fosse : 3,0 m³
Nature de la fosse : Béton
Positionnement entrée-sortie correct (Fosse dans le bon sens) : Oui
Fosse posée horizontalement : Oui
Mise en eau de la fosse au 2/3 : Oui
Tampon de visite affleurant : Oui
Fosse fixée à une dalle d'amarrage : Non

Dalle de répartition : Non

Préfiltre : Préfiltre existant : Oui
Intégré à la fosse : Oui
Type de préfiltre : Pouzzolane

Ventilation : Diamètre de la ventilation ≥ 100 mm : Oui
Positionnement de la ventilation : extérieur de l'habitation, au niveau de faîtage
Ventilation montée en toiture (au-dessus des locaux habités) : Oui
Type de ventilation : extracteur statique

Traitement secondaire :

Dispositif : Type : Tranchées d'épandage
Implantation conforme au projet : Oui
Dimensions du système conforme au projet : Oui

Dimension et mise en place :

Nombre de tranchées : 5
Longueur unitaire des tranchées : 10,0 m
Longueur d'épandage conforme au projet : Oui
Espacement des tuyaux d'axe en axe conforme : Oui

Descriptif : Regard de répartition : Oui
Nature du regard : Plastique
Posé de niveau : Oui
Regard de répartition affleurant : Oui
Tuyau de répartition pleins (non perforés) : Oui
Départ indépendant de chaque drain : Oui
Joints étanches : Oui
Pente des tuyaux d'épandage inférieur à 1% : Oui
Orifice des drains dirigé vers le bas : Oui
Géotextile bien posé : **A Installer**
Joints étanches : Oui
Accès sur le bouclage : Regard plastique

Distances de retrait / implantation :

A plus de 35 m d'un captage d'eau : Oui
(destiné à la consommation humaine)
Respect de la distance de 5 m d'une habitation : Oui
Respect de la distance de 3 m d'un arbre : Oui
Respect de la distance de 3 m d'une limite de propriété : Oui
Absence d'un recouvrement étanche : Oui
Absence de circulation de véhicule sur système : Oui

ATTENTION

▶ Selon la réglementation en vigueur, le propriétaire est responsable de l'entretien de son dispositif d'assainissement non collectif.

Un entretien régulier est l'assurance de la pérennité de votre système. Pour information, voici quelques conseils d'entretien :

- Fréquence de nettoyage du bac dégraisseur : 6 mois
- Fréquence de nettoyage du préfiltre (si pouzzolane) : 1 an
- Fréquence de la vidange de la fosse toutes eaux : 4 ans

▶ Pour faciliter les opérations d'entretien et les contrôles du SPANC, **l'accessibilité directe à tous les ouvrages devra être conservée** : couvercles non recouverts de terre, trappes pour terrasse en bois...

AVIS DU SPANC

N° de dossier : 17-15360

Date de l'avis : 26/12/2018

Avis du SPANC d'AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE sur l'exécution de l'assainissement non collectif :

► **Conforme**

➔ OBSERVATION(S)

La fosse devra être mise en eau dès que possible.
Rajouter du 20/40 pour caler correctement les tuyaux d'épandage.
Le géotextile devra être installé sur la filière d'assainissement
Le remblai de terre végétale ne devra pas excéder 20-30 cm d'épaisseur.

Une ventilation primaire est indispensable au bon fonctionnement de l'installation, veillez à ce qu'elle existe.

❗ RAPPEL

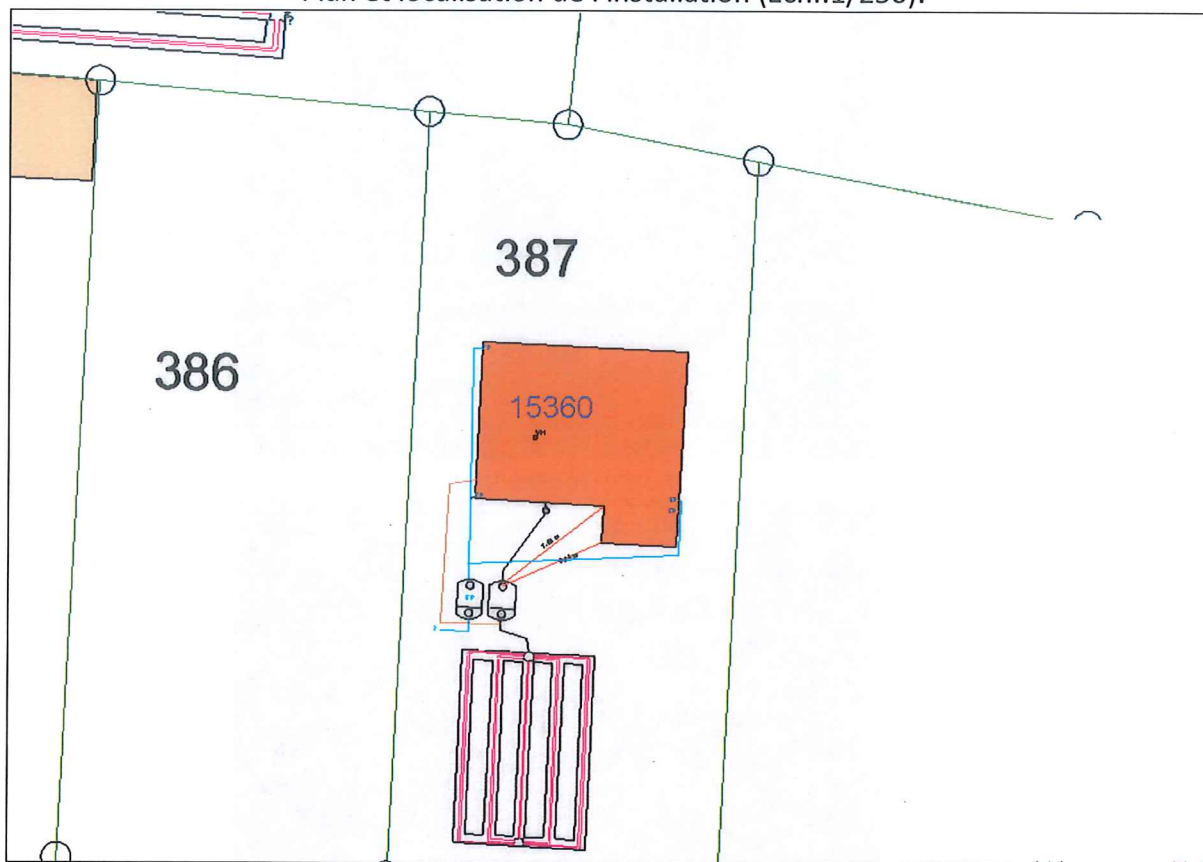
Le stationnement et le roulage sont à proscrire sur le dispositif.

► Toute plantation est à proscrire à moins de 3 mètres du système d'assainissement (risque d'endommagement par les racines).

Tous les éléments de la filière d'assainissement doivent rester accessibles.

SCHEMA APPROXIMATIF DE L'INSTALLATION

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/250):



Légende :

Traitement primaire	Traitement secondaire	Autres ouvrages
Bac dégraisseur	Tranchées d'épandage	Regard
Bac dégraisseur	Lit d'épandage	Té
Fosse septique	Drain d'épandage	Puisard
Fosse septique toutes eaux	Filtre à sable vertical non drainé	Tranchée d'infiltration
Fosse septique toutes eaux	Filtre à sable vertical drainé	Nœud d'infiltration
Fosse d'accumulation étanche	Tertre d'infiltration	Poste de relevage
Système à ruissellement lent	Microstation	Puits
Eaux usées gravitaires	Filtre compact	
Eaux usées refoulement	Filtre planté vertical	
Ventilation	Filtre planté horizontal	
Eaux pluviales		
EU Eaux Usées		
EM Eaux Ménagères (Cui, SdB, LL...)		
EV Eaux Vannes (WC)		
SdB Salle de Bain		
Cui Cuisine		
LL Lave Linge		
EP Eaux Pluviales		
VH Ventilation Haute		

PHOTOGRAPHIES



Fosse Toutes Eaux



Fosse Toutes Eaux



Préfiltre



Extracteur statique



Tranchées d'épandage

